



08.05.2019

Communiqué de presse

L'homéopathie : une croyance à risques

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 314 du 4 février 2019 du député Mars Di Bartolomeo au sujet des médicaments à écarter (liste 2019 de la revue « Prescrire »), le Ministre de la Santé informe que la Direction de la Santé prépare un avis scientifique sur des mesures à prendre à l'encontre de certains types de produits. Cette même revue « Prescrire » porte son attention depuis 1980 sur l'évaluation clinique des traitements homéopathiques. En France, la Haute Autorité de la Santé (HAS) est actuellement en train d'évaluer le bien-fondé du remboursement des médicaments homéopathiques. L'avis HAS est attendu pour juin 2019.

À ce jour, aucun traitement homéopathique n'a, malgré 180 années de recherche, fait preuve d'efficacité au-delà de l'effet placebo. Les principes fondamentaux de l'homéopathie n'ont jamais été prouvés si ce n'est que dans l'imagination de son fondateur Samuel Hahnemann, qui estimait que le pouvoir thérapeutique de ces substances subsisterait - dans des dilutions ne contenant plus aucun atome de la solution d'origine - sous la forme d'une « force spirituelle dématérialisée ». L'EASAC (Conseil scientifique des académies des sciences européennes) précise, en 2017, que « les revendications scientifiques de l'homéopathie ne sont pas plausibles et sont incompatibles avec les concepts établis de la chimie et de la physique ».

Il n'existe aucune étude scientifique sérieuse qui justifierait le financement sociétal des produits homéopathiques, dont certains continuent cependant à être pris en charge par la Caisse Nationale de la Santé (« liste positive CNS des médicaments homéopathiques »), alors qu'il y a 15 ans cette dernière a déjà voulu les dérembourser étant donné que l'« efficacité des médicaments homéopathiques ne peut pas s'expliquer par la pharmacologie, science sur laquelle se base essentiellement l'appréciation de l'accomplissement des critères ». Le pouvoir politique en a décidé autrement (Règlement grand-ducal du 21 décembre 2004).

Rappelons par ailleurs que le code de déontologie médicale précise que « Sont interdites toutes les supercheries et tromperies propres à nuire aux personnes prises en charge et notamment toute pratique de charlatanisme et les pratiques qui y ont recours ». Or, l'homéopathie a été qualifiée, en 2018, par une centaine de professionnels de la santé dans



Allianz von Humanisten
Atheisten & Agnostiker



une tribune du Figaro, d'« irrationnelle », de « coûteuse » et de potentiellement « dangereuse ». Il est dès lors difficile de comprendre que des médecins scientifiquement formés continuent à la pratiquer. Par conséquent, il est grand temps de relancer une discussion sur ce sujet dans notre pays. Et si la HAS rendra en juin 2019 un verdict négatif sur les réels effets de l'homéopathie, le remboursement de ces « traitements » devrait également disparaître au Luxembourg.

Pour lancer la discussion, l'Alliance des Humanistes, Athées et Agnostiques (AHA) et la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg invitent à la conférence publique du Dr. Natalie Grams, médecin et ancienne homéopathe, qui se tient ce vendredi, 10 mai 2019 à 20h15 à l'Abbaye de Neumünster.

Allianz von Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg, www.aha.lu

&

Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg, www.ssm.lu